

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2013**

<b><u>Présent-e-s :</u></b>	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Président
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Vice-président
	M.	Pierre	Barbey	BA	Secrétaire
	M.	Olivier	Sauty	MCG	Membre
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	Mme	Tatiana	Hoyos Bajrami	BA	Conseillère
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
M.	Guillaume	Sauty	MCG	Conseiller	
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère	
M.	Alain	Walder	DCe	Maire	
Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe	
M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général	
<b><u>Excusé-e-s :</u></b>	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
<b><u>Procès-verbaliste :</u></b>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative  
 DCe : Démocrate chrétien et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus  
 MCG : Mouvement citoyens genevois

M. G. Rana Zolana, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée. Il excuse l'absence de Mme Guex-Crosier qui a subi une légère intervention chirurgicale et ouvre la séance à 20h30.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 17 septembre 2013
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
  - VI.1. *P-D-1339 Crédit d'investissement de CHF 51'000.- destiné au réaménagement du site de récupération de Fémé*
  - VI.2. *P-D-1340 Approbation du budget de fonctionnement 2014, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter*
- VII. *Décision de l'AG de l'ACG du 11 septembre 2013 de participer, via un prélèvement sur le FI, au financement de CHF 200'000.- à la réalisation de locaux pour artistes du canton.*
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013**

Page 282, point 2 des propositions individuelles, questions et divers. **M. B. Boymond** souhaite compléter son intervention par : « ... gêne les automobilistes traversant le village et quittant le chemin de la Moëtte. »

➔ **Aucune autre modification n'étant demandée, le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2013 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

## **III COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le secrétaire du bureau du Conseil municipal lit la lettre de Mme T. Hoyos Bajrami faisant part de sa démission au sein du Conseil municipal dès le 30 novembre 2013. Elle devra en effet s'absenter de la commune pour une longue période en 2014 et ne pourra remplir ses obligations politiques.

## **IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES**

### **1. Bâtiment artisanal – Tuilerie de Bardonnex**

**M. A. Walder** indique que le projet avance bien ; les plans ont été revus, une demande complémentaire liée à l'autorisation de construire devrait pouvoir être très prochainement déposée et, dès que le cahier des charges sera terminé, une procédure des travaux publics engagée.

### **2. Boucle du bus à Landecy**

Après un rendez-vous sur place avec les différents intervenants, les Transports publics genevois (TPG) ont indiqué qu'il ne serait pas nécessaire, dans un premier temps, de modifier l'ordre des priorités entre les routes du Prieur et d'Annecy pour permettre à la future ligne de bus de s'engager dans la circulation. De même, la création d'un giratoire ne sera pas nécessaire dans l'immédiat.

### **3. Renaturation du Nant du Maraîchet**

Suite à l'appel d'offre, **M. A. Walder** informe que le mandat a été attribué au bureau CSD. Il rappelle que le Conseil municipal a d'ores et déjà voté un crédit d'étude et qu'une délibération relative à la réalisation lui sera soumise ultérieurement.

### **4. Chemin des Rupières – arbre menaçant**

Un premier courrier, sans effet, a été suivi d'un deuxième courrier recommandé à l'attention de la propriétaire de la parcelle. Sans réaction de cette dernière, la commune procèdera aux travaux nécessaires à sa charge.

### **5. Croix-Rouge suisse – remerciements**

La Croix-Rouge suisse a adressé ses remerciements à la commune de Bardonnex pour son don en faveur du Mali.

### **6. Ecole de Compesières**

Le détail des effectifs de l'école de Compesières pour l'année scolaire 2013-2014 a été communiqué à la mairie ; celle-ci est fréquentée par 185 élèves dont 140 habitent la commune de Bardonnex, 17 la commune de Plan-les-Ouates, 14 d'autres communes genevoises environnantes et 14 proviennent de France.

### **7. Nettoyage de bâtiments communaux**

Suite à l'attribution du mandat du nettoyage de bâtiments communaux à l'entreprise Onet SA, **M. A. Walder** informe que la mairie est satisfaite, pour l'heure, de l'activité déployée par cette entreprise.

### **8. Permanence impôts à Plan-les-Ouates**

**M. A. Walder** indique qu'en 2013, 9 personnes de la commune de Bardonnex ont bénéficié des services de la 14<sup>ème</sup> Permanence impôts organisée par la commune de Plan-les-Ouates.

## **V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS**

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

**M. A. Krasnosselski** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié les nouvelles données fournies par l'entreprise Implenia relatives au projet de développement immobilier du chemin du Maraîchet,
- étudié les adjonctions au plan directeur piétonnier communal suite aux amendements apportés.

Commission des bâtiments et école :

**Mme M. Devins** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

**M. D. Fischer** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des finances :

**Mme T. Hoyos Bajrami** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

**M. B. Boymond** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- parcouru la commune à vélo et établi un rapport qui sera prochainement traité par la commission.

Commission sociale et culture :

**M. J.-C. Marchand** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- fait un débriefing de la sortie des aînés qui, malgré des soucis d'organisation, a remporté un franc succès.
- évoqué « Compesières en lumières ».

## **VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION**

### **1. P-D-1339 Crédit d'investissement de CHF 51'000.- destiné au réaménagement du site de récupération de Fémé**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme H. Schneuwly** qui, se référant à l'exposé des motifs, indique que la déchetterie de Fémé, lieu très fréquenté, n'est malheureusement pas toujours utilisé à bon escient et que son aspect s'est fortement dégradé. De plus, il existe une confusion entre l'espace accessible au public et celui destiné aux mandataires de la commune.

Afin de permettre une utilisation plus juste et correcte de ce site, un crédit d'investissement pour le réaménagement de celui-ci est proposé. Mme H. Schneuwly rappelle que la dernière rénovation du site avait pris place en 2010 par le sablage des containers et l'installation de panneaux d'information.

Elle explique que les principales mesures seront notamment, au niveau de l'accès public :

- La réorganisation et le déplacement sur le site des bennes de tri et containers existants qui permettront de transiter avec un véhicule privé à travers la déchetterie et d'accéder ainsi directement aux bennes de tri et containers correspondants.
- La pose de cadres qui limitera la hauteur d'accès à la déchetterie. Ainsi, les camionnettes d'entreprise ne pourront plus accéder directement sur le site.
- Un nouvel emplacement pour les containers « à incinérer » le rendant moins visible et de ce fait moins attractif.

Et, pour l'accès réservé aux mandataires :

- Le rehaussement à deux mètres des grillages autour de la zone réservée aux mandataires ainsi que la pose d'une toile verte « anti-vue » poursuivent l'objectif de mettre cet endroit à l'abri des regards des communiens et la remise en état du sol qui évitera aux camions de s'embourber par temps pluvieux.

Mme H. Schneuwly ajoute que les aménagements seront modulables et qu'ils pourront aisément être adaptés aux besoins de la population. De plus, bien que l'installation d'une vidéosurveillance aidera très certainement à diminuer les incivilités sur le site, elle signale que celle-ci n'est pas incluse dans la délibération.

Bien qu'absent lors de la dernière séance de la commission, il semblait à **M. N. Dewaele** qu'une motion de principe, relative à la rénovation de Fémé, avait été discutée. Il est surpris de se retrouver aujourd'hui devant le fait accompli et un projet abouti. Il propose le renvoi en commission afin de pouvoir étudier ce projet dans sa globalité. Il aimerait en effet évoquer le problème de la vidéosurveillance, la sécurité aux abords du site, l'installation de poubelles enterrées, etc.

**Mme T. Hoyos Bajrami** ne comprend pas l'utilité du passage des voitures dans le site. Elle craint une attente en file indienne des usagers et une pollution induite par les gaz d'échappement. Actuellement, il est aisé de stationner plusieurs véhicules et de se rendre en toute sécurité près des containers avec des enfants, les incitant ainsi au tri des déchets.

L'accès aux véhicules facilitera le tri pour les utilisateurs ; **Mme H. Schneuwly** pense notamment à la manipulation simplifiée de lourds sacs de compost qu'il sera plus aisé de jeter dans la benne correspondante. La commune de Plan-les-Ouates bénéficie d'une déchetterie accessible aux voitures et elle a pu remarquer qu'il y a rarement plus de deux véhicules en même temps. D'autre part, s'agissant des poubelles enterrées, il n'a, à ce jour, pas été question d'en installer à Fémé, le site présentant suffisamment de volume pour permettre à des camions de lever les containers. L'installation de goulottes serait malaisée pour l'évacuation, par exemple, de grands cartons, même s'ils sont pliés. Enfin, elle n'a pas le souvenir d'une discussion relative à une motion au sein de la commission, par contre une résolution relative à la vidéosurveillance avait été évoquée.

**M. P. Barbey** s'interroge quant au maintien de l'espace arrière réservé aux prestataires ; selon lui, ces derniers devraient être autonomes avec leur matériel, leur dépôt, etc. Il n'a, par exemple, pas remarqué d'espaces cachés autour des déchetteries de Perly-Certoux ou de Troinex. Le terrain pourrait être réservé à d'autres usages et l'économie ainsi réalisée permettrait peut-être de financer la vidéosurveillance. De plus, il se demande si la présence de containers pour ordures ménagères n'incite pas au chenit et aux dépôts sauvages.

**M. O. Sauty** remarque que le passage de véhicules sur le site implique la perte d'un certain nombre de mètres carrés ; selon l'évolution des besoins, il craint qu'il soit, à l'avenir, difficile de compléter l'offre ou la capacité des containers par manque de place. Il pense qu'il faut en effet étudier le projet dans sa globalité, y compris la vidéosurveillance, et indique que le groupe MCG soutiendra dès lors le renvoi en commission.

**M. N. Dewaele** s'est peut-être mal exprimé ; il ne pensait pas réaliser une déchetterie enterrée à Fémé mais lier le projet de rénovation à la réflexion d'installation de telles déchetteries en divers lieux communaux. En effet, selon l'efficacité de ces dernières, le dimensionnement du site de Fémé pourrait être fortement influencé.

**Mme F. Parisod Nicolet** rappelle que les containers à ordures avaient été installés pour l'évacuation, parfois d'ordures ménagères, mais également de plastiques divers, sagex, etc.

**M. J.-C. Marchand** est favorable à une rénovation mais aimerait que la commission se penche sur l'usage qu'il sera fait de la vidéosurveillance. Il pense, en effet, que la lutte contre l'incivilité est sans fin et il craint que le dépôt sauvage qui ne se fera peut-être plus à Fémé, se fasse dans les bois ou les rivières.

**Mme H. Schneuwly** invite l'assemblée à concentrer le débat sur le site de Fémé et non sur la vidéosurveillance qui n'est pas comprise dans la délibération.

**M. L. Lavarini** estime la somme proposée importante si le site doit à nouveau être redimensionné dans quelques années, d'autant plus que la solution proposée n'amène, selon lui, pas de gain de place.

**M. N. Dewaele** est opposé à la vidéosurveillance qui, selon lui, n'apporte pas grand chose. Il relève que depuis le changement de prestataire le site de Fémé est dans un état déplorable et, sachant que la saleté amène la saleté, les usagers ne sont pas incités à le préserver et à le maintenir propre. Toutefois, tout est question d'éducation et certaines personnes, malgré le chaos ambiant, continueront de s'appliquer à déverser leurs déchets dans les différents containers.

Selon **Mme T. Hoyos Bajrami**, l'éducation est en effet primordiale ; un enfant habitué à trier ses déchets continuera à le faire à l'âge adulte. S'agissant des dépôts sauvages, elle préfère, comme M. J.-C. Marchand, que celui-ci soit fait à Fémé plutôt que dans la nature. Elle estime également que CHF 50'000.- pour permettre le passage des voitures et cacher les bennes des prestataires est une grosse somme.

**M. D. Fischer** précise que le vote à l'unanimité mentionné dans la délibération a été effectué alors que seules 4 personnes étaient présentes, la commission souhaitant qu'un projet soit présenté devant le Conseil municipal. A ce jour, le sujet mériterait d'être rediscuté dans sa globalité et qu'il soit donc renvoyé en commission. Comme certains de ses collègues, M. D. Fischer souhaiterait une surveillance accrue et n'est pas convaincu que le passage des voitures sur le site inviterait à plus de civilité.

Selon **M. A. Walder**, cette déchetterie de Fémé est un vieux serpent de mer. Il est vrai que les bennes réservées aux prestataires, mais visibles de tout un chacun, peuvent prêter à confusion et laisser croire que tout déchet peut être déposé. Les gens n'hésitant pas à forcer le portail ou à enjamber le grillage leur évitant ainsi de se rendre dans un ESREC (Espace cantonal de récupération des déchets). De plus, la présence de containers les incite à venir déverser leurs ordures ménagères ; il est donc difficile de leur en vouloir. Autre point faible : le précédent prestataire avait le soin de nettoyer les lieux et de trier les déchets et les différents matériaux entreposés. L'entreprise actuelle ne procède certainement pas de la sorte et M. A. Walder craint que tout parte à l'incinération.

Il souhaite ajouter que la déchetterie de Fémé est située en zone 4B, raison pour laquelle un projet minimaliste, quoiqu'un peu cher pour certains, a été présenté. En effet, la commune pourrait, dans quelques années, envisager la construction d'un bâtiment sur le site.

Enfin, pour revenir à l'état de la déchetterie, le nettoyage n'est très certainement pas suffisant et une surveillance ainsi qu'une limitation d'accès au site pourraient être réfléchies. Une ouverture à certains horaires et sous la surveillance d'une personne pourrait être une solution.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le renvoi du projet de délibération 1339 en commission. Celui-ci est accepté par 15 voix pour, 1 abstention.**

## **2. P-D-1340 Approbation du budget de fonctionnement 2014, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui parcourt le document intitulé « Présentation du projet de budget 2014 » remis à chaque membre du Conseil municipal.

Il commente quelques éléments clé du budget 2014, notamment aux charges :

- la diminution des charges de nettoyage pour l'entretien de bâtiments communaux à la faveur de l'appel d'offre AIMP,
- le maintien des prestations de la FASe liées, entre autres, à l'activité du local de jeunes à La Bossenaz,
- une augmentation des coûts liés aux activités parascolaires, GIAP et restaurant scolaire, si des prestations devaient être prévues le mercredi matin dès la rentrée scolaire 2014,
- le renforcement des synergies entre les deux compagnies des sapeurs pompiers de Bardonnex et Perly-Certoux avec ses incidences financières,
- la péréquation financière intercommunale : augmentation de la part à la charge de Bardonnex (de CHF 58'200.- à CHF 132'000.-),

et aux revenus :

- l'établissement du budget sur la base de 41 centimes,
- l'estimation de la valeur du centime Personnes Physiques à hauteur de CHF 4,3 millions,
- la part privilégiée inchangée à 75%,
- le placement des liquidités sur du moyen terme.

Les charges de fonctionnement du projet de budget présenté ce soir s'élèvent à CHF 5'433'765.- et les revenus à CHF 5'471'887.-, laissant apparaître un excédent de revenus de CHF 38'122.-.

M. A. Walder ajoute que le plan pluriannuel qui a précédemment été présenté à la commission des finances n'a délibérément pas été joint aux documents relatifs au projet de budget ; en effet, celui-ci prévoyait notamment un taux du centime additionnel à 42 alors qu'il est finalement maintenu à 41. Il précise que ledit plan sera régulièrement mis à jour au gré des budgets et comptes de la commune de ces prochaines années.

Il signale l'ajout d'une sixième invite au projet de délibération ; cette formulation permettra d'ouvrir l'éventail des possibilités d'emprunt et l'accès à des produits sophistiqués, non dans un but spéculatif mais pour gagner une certaine souplesse sur les emprunts fixes à 10 ou 15 ans.

**Mme T. Hoyos Bajrami** demande pourquoi les prestations aux aînés ne figurent pas, comme les prestations aux jeunes, dans les éléments-clé du budget 2014.

Beaucoup d'éléments pourraient figurer dans ces éléments-clé ; les prestations en faveur des jeunes sont mentionnées car elles sont relativement récentes et pourraient être amenées à être modifiées. **M. A. Walder** confirme toutefois que les prestations en faveur des aînés restent maintenues.

N'ayant pas d'autres questions à formuler, **M. T. Hoyos Bajrami** propose le renvoi du projet de budget dans les différentes commissions.

**M. D. Fischer** s'étonne de la précision du chiffre relatif aux subventions et allocations.

**M. A. Walder** n'a pas d'explication précise ; peut-être que le chiffre avait été arrondi les années précédentes.

Le renforcement de synergies entre les compagnies de sapeurs-pompiers de Bardonnex et Perly Certoux devrait provoquer des économies ; **M. P. Barbey** demande pourquoi il en coûtera de l'argent à la commune de Bardonnex.

**M. A. Walder** explique que la commune de Perly-Certoux verse des indemnités plus importantes aux membres de sa compagnie ; la question s'est en effet posée de savoir si Bardonnex devait s'aligner sur Perly-Certoux ou le contraire. La compagnie de Perly-Certoux est également plus fournie en matériel ce qui implique des charges de fonctionnement plus importantes.

Le budget est basé sur les prévisions fournies par l'Etat durant l'été ; **M. Ch. Hottelier** demande à quelle date sont généralement transmises les mises à jour.

L'an passé, elles avaient été envoyées le 15 octobre ; **M. A. Walder** indique, qu'à ce jour, rien de plus n'a été reçu.



Le réaménagement de la déchetterie de Fémé figure dans le tableau des investissements du patrimoine administratif. Le projet ayant été renvoyé en commission, **M. O. Sauty** demande si une partie de la somme pourrait être consacrée à l'élaboration d'une étude sur le long terme.

**M. A. Walder** précise que les investissements mentionnés font partie d'un plan d'intentions. Le projet de réaménagement de la déchetterie est à ce jour renvoyé en commission mais peut à nouveau être présenté au Conseil municipal en 2014. A contrario, si le projet n'est pas voté en 2014, l'argent ne sera pas dépensé. Dans tous les cas, tous les objets projetés stipulés dans le budget seront votés nominativement.

Se basant sur les contributions versées à d'autres collectivités, **M. J.-C. Marchand** présume que la différence entre les budgets 2013 (CHF 109'200) et 2014 (CHF 183'200) est étroitement liée à la péréquation financière.

**M. A. Walder** le confirme.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet cette proposition au vote. Le renvoi dans les différentes commissions est accepté à l'unanimité, soit par 16 voix.**

#### **VII DÉCISION DE L'AG DE L'ACG DU 11 SEPTEMBRE 2013 DE PARTICIPER, VIA UN PRÉLÈVEMENT SUR LE FI, AU FINANCEMENT DE CHF 200'000.- À LA RÉALISATION DE LOCAUX POUR ARTISTES DU CANTON.**

Le président prend acte qu'aucun membre du Conseil municipal ne souhaite s'opposer à la décision citée en titre.

#### **VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

##### **1. Motocycles miniatures**

**Mme S. Schrag** a été approchée par des personnes se plaignant de la présence de motocycles miniatures prenant les chemins des vignes pour un terrain de jeux ces derniers weekends.

**M. A. Krasnosselski** signale que la conduite de tels engins est interdite hors circuit.

**M. G. Sauty** pense connaître ces « mini » motards et les approchera afin de leur signifier les endroits autorisés pour l'utilisation de leurs engins.

##### **2. Collecte et transport des déchets**

**M. N. Dewaele** signale qu'il n'a remarqué aucune amélioration des prestations fournies par l'entreprise chargée de la collecte des déchets.

La situation est en effet très difficile ; **Mme H. Schneuwly** l'informe que la mairie, insatisfaite, a demandé conseil afin de casser le contrat. Dans l'intervalle, divers nettoyages sont réalisés pour pallier les manquements de l'entreprise.

### 3. Commissions – absences répétées

**M. D. Fischer** regrette les absences répétées de certains membres du Conseil municipal lors des séances de commission. Il demande que les commissaires se fassent systématiquement remplacer en cas d'absence prévue.

**M. G. Sauty** indique qu'il lui est souvent difficile de se faire remplacer au sein des différentes commissions, son parti n'ayant que deux représentants au Conseil municipal.

### 4. Visite des Cheneviers

A nouveau, **M. D. Fischer** regrette les absences non excusées de certains de ses collègues lors de la récente visite des Cheneviers. Il rapporte que la visite était néanmoins très intéressante et s'est fort bien déroulée. Il a envoyé, à chacun des membres du Conseil municipal, la présentation du directeur de l'établissement, M. Goretta, ainsi qu'un lien permettant de visionner les photos prises à cette occasion.

**Mme H. Schneuwly et M. A. Krasnosselski** remercient M. D. Fischer d'avoir organisé cette visite très intéressante.

### 5. Départ de Mme T. Hoyos Bajrami

**M. A. Krasnosselski** remercie Mme T. Hoyos Bajrami pour son année de présidence et sa participation aux activités du Conseil municipal.

**Mme T. Hoyos Bajrami** regrette de ne pouvoir aller au bout de son mandat mais les aléas de la vie ont parfois des exigences difficiles à anticiper.

**M. A. Walder** remercie Mme T. Hoyos Bajrami pour son travail et lui souhaite bon vent pour la suite.

### 6. Déchetterie de Fémé

**Mme M. Barrillier** remercie Mme H. Schneuwly pour son travail et le projet présenté.

### 7. Laiterie de Compesières

**M. Ch. Hottelier** a eu l'occasion de siéger dans la nouvelle salle de réunion située au premier étage de la laiterie de Compesières. Le lieu est chaleureux et confortable et il se réjouit de pouvoir y travailler lorsqu'il sera complètement aménagé. A cette occasion, il a pu remarquer que la lumière des toilettes pour personnes à mobilité réduite restait fréquemment allumée.

## IX CALENDRIER

Commissions				
	Aménagement	05.11.13	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	31.10.13	20h30	Salle des commissions
	EDD	16.10.13	19h00	Salle des commissions
	Finances	05.11.13	20h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements	29.10.13	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	30.10.13	20h30	Salle des commissions
		28.11.13	18h30	Salle polyvalente

Bureau	07.11.13	18h30	Mairie
Conseil municipal	19.11.13	20h30	Salle des chevaliers

Inauguration de « Compesières en lumières	29.11.13
---	----------

Course du Conseil municipal	24.05.14
-----------------------------	----------

Le président remercie l'assistance et, saluant le public présent, il invite chacune et chacun à se retrouver pour le verre de l'amitié. La séance est levée à 22h10.

Ginior Rana Zolana, président

Genève, le 18 octobre 2013/fb